



Ganioz Xavier, Gamba Marc-Antoine, Mutter Christa, Bonvin-Sansonnens Sylvie, Wickramasingam Kirthana, Senti Julia, Gasser Benjamin, Moussa Elias, Jelk Guy-Noël, Piller Benoît

Université de Fribourg - renoncement à la hausse de la taxe semestrielle

Cosignataires : 9

Réception au SGC : 15.11.17

Transmission au CE : *21.11.17

Dépôt et développement

Le 8 novembre 2017, le Conseil d'Etat a adopté la « Convention d'objectifs entre l'Etat et l'Université ». Dans cette convention ratifiée pour les années 2018 à 2022, il a notamment décidé une hausse de la taxe d'inscription semestrielle de 180 francs, ceci à partir du semestre d'automne 2018.

Cette augmentation est démesurée et occasionne des conséquences négatives sur la fréquentation de notre Université, qui est déjà la plus chère de Suisse romande. L'augmentation prévue nuit à son attractivité et à sa compétitivité.

De plus, l'élévation de la taxe, ciblée sur les seul-e-s étudiant-e-s, constitue une menace pour l'accès libre et égalitaire aux études supérieures.

Les signataires sont conscient-e-s des besoins de l'Université et de sa volonté d'assurer le meilleur enseignement. Mais ce manque de moyens ne doit pas être reporté sur les étudiant-e-s.

Nous demandons donc au Conseil d'Etat:

- de renoncer à l'augmentation des taxes ;
- de s'engager à ouvrir un crédit supplémentaire afin de couvrir les besoins de l'Université à hauteur de ce qu'aurait rapporté l'augmentation des taxes ;
- de définir une politique pérenne qui assure un financement adéquat de l'Université ;
- que l'Université identifie ses besoins et liste les crédits ou demandes qui ont été coupés par le CE.

—

*date à partir de laquelle court le délai de réponse du Conseil d'Etat (5 mois).